



Fiche de données de Sécurité

Produit: COMPRESSOR VR 32 - 46 - 68

Page: 1/8

FDS N°:30276

Version :1.01

Version du :1999-07-23

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (d'usage ou CE): SANS ETIQUETAGE :

Phrases de risque : Aucune

Conseils de prudence : Aucune

ETIQUETAGE TRANSPORT: Non réglementé.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : COMPRESSOR VR 32 - 46 - 68

N° de référence : FS4408

Utilisation Commerciale : Huile hydraulique

Fournisseur : UNIL SA
Boulevard Jean Moulin - B.P. 20055
49402 SAUMUR Cedex - FRANCE
Tél: 02.41.40.45.00
Fax: 02.41.40.45.01

N° d'appel d'urgence : - 01.40.05.48.48 - Centre Anti-Poisons de Paris
Hôpital Fernand WIDAL
200, rue du Faubourg St-Denis - 75475 PARIS Cedex 10
- 04.72.11.75.84 - Centre Anti-Poisons de LYON
Hôpital Edouard HERRIOT
5, Place d'Arsonval - 69437 LYON Cedex 3
- 04.91.75.25.25 - Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
Hôpital SALVATOR
249, bd de Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9
- ORFILA: 01.45.42.59.59

Voir coordonnées locales en fin de fiche :

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :

Nature chimique : Produit a base d'huiles minérales sévèrement raffinées.
La teneur en HPA de l'huile minérale (méthode IP 346/80) est < 3 %.

Commentaires sur la composition : Composants contribuant aux dangers:
Sur la base des informations disponibles, les composants de la préparation ne devraient pas apporter de propriétés dangereuses au produit.
Impuretés contribuant aux dangers:
Aucune à notre connaissance, en usage normal.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

RISQUES SPECIFIQUES : Aucun à notre connaissance, en usage normal.

PRINCIPAUX SYMPTOMES : Ne devrait pas présenter de dangers graves dans des conditions normales d'utilisation.

RESUME DES CONSIGNES EN CAS D'URGENCE : En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme ; le blessé doit être transporté en milieu hospitalier, même en l'absence de blessure apparente.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin ou transporter en milieu hospitalier. Communiquer les indications portées sur l'étiquette de danger.

PRINCIPAUX DANGERS : (Voir chapitres 11 et 12)

Fiche de données de Sécurité

Produit: COMPRESSOR VR 32 - 46 - 68 Page: 2/8
FDS N°:30276 Version :1.01 Version du :1999-07-23

Effets néfastes sur la santé :	Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dermatoses. Contient de l'huile minérale pour laquelle une valeur limite d'exposition doit être observée. L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.
Effets néfastes sur l'environnement :	Non facilement biodégradable. Potentiellement bioaccumulable. La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.
Dangers physico-chimiques :	N'est pas classé inflammable mais est combustible. Aucun risque particulier, à notre connaissance, en usage normal.

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE
INFORMATIONS EN CAS DE:

Généralités :	INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN : En cas d'incident, traiter symptomatiquement. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.
Inhalation :	En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.
Ingestion :	Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.
Contact avec la peau :	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.
Contact avec les yeux :	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
Aspiration :	Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ECLAIR : > 222°C (méthode NF T 60-118)

Moyens d'extinction :	Appropriés: Mousse et poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement. Déconseillés: Jet d'eau. L'utilisation d'extincteurs au Halon sera évitée pour des raisons liées à l'environnement.
Dangers spécifiques :	Il est probable que la combustion produise un mélange complexe de particules en suspension dans l'air et de gaz comprenant du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre, des composés organiques et inorganiques non identifiés. Leur inhalation est très dangereuse.
Protection des intervenants :	Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

COMPRESSOR VR 32 - 46 - 68

Page: 3/8

FDS N°:30276

Version :1.01

Version du :1999-07-23

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROTECTION INDIVIDUELLE: En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements imperméables aux hydrocarbures.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Précautions individuelles :

Eviter le contact avec :

- la peau.
- les yeux.

En fonction des risques d'exposition, porter des gants.

Méthodes de nettoyage :

Récupération :

Déversement limité : Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.

Déversement important :

Empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir.

Récupérer directement le produit ou avec l'absorbant.

Éliminer comme pour déversement limité.

Élimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Éliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

Prévention des risques secondaires :

Lavage des surfaces souillées en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils d'utilisation:

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries...résistant aux hydrocarbures.

MANIPULATION :

Prévention de l'exposition des travailleurs :

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition.

Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Prévention des incendies et des explosions :

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.

Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

COMPRESSOR VR 32 - 46 - 68

Page: 4/8

FDS N°:30276

Version :1.01

Version du :1999-07-23

Précautions :

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter :
- les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.
- les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisant par des jets finement pulvérisés inflammables (la limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m³).
Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.
Eviter les projections.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.
Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.
Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

STOCKAGE :

Mesures techniques :

Voir recommandations ci-après.

Conditions de stockage :

- recommandées :
Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation. Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.
- à éviter : Le rayonnement solaire direct, toute source de chaleur et les agents oxydants forts.
Le stockage soumis aux intempéries. Température de stockage :
Ambiante.

Matières incompatibles :

Réactions dangereuses avec les agents oxydants forts.

Matériaux d'emballage :

- Recommandés:
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.
- Déconseillés:
- PVC.
AUTRES CONSEILS : Les récipients de polyéthylène ne seront pas exposés à de hautes températures en raison des risques de déformation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Utiliser une ventilation locale par extraction d'air, s'il existe un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols.

Valeurs limites d'exposition :

Les valeurs de seuils limites sont données ci-dessous. Des limites d'exposition plus basses peuvent s'appliquer localement:
- huile minérale (brouillard) :
- 8 heures TWA : 5 mg/m³ ACGIH -15 minutes STEL :10 mg/m³ ACGIH

Protection respiratoire :

Non requis normalement.
Si les brouillards ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules sera utilisé.

Protection des mains :

Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

Protection des yeux :

Lunettes en cas de risque de projections.

Fiche de données de Sécurité

Produit: COMPRESSOR VR 32 - 46 - 68 Page: 5/8
FDS N°:30276 Version :1.01 Version du :1999-07-23

Protection de la peau et du corps autre que les mains :

Limiter toute forme de contact avec la peau.
Porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements du personnel.
Faire blanchir régulièrement les combinaisons et sous-vêtements.
Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).

Mesures d'hygiène du travail :

Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les huiles en service ou usagées.
Se laver les mains avant de manger ou de boire.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide à température ambiante
Couleur : Jaunâtre.
Odeur : Légère.
Masse volumique : Entre 870 et 880 kg/m³ à 15 °C selon 870.
pH : Non applicable
Point d'éclair : 222 à 240 °C (Méthode: 222).
Température d'auto-inflammation : > 250 °C (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...)
Limite d'inflammabilité - inférieure (%) : 1 % (v/v) (valeur type) - basée sur l'huile minérale.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%) : 10 % (v/v) (valeur type) - basée sur l'huile minérale.
Températures spécifiques de changement d'état : Point d'écoulement : - 30 à - 24°C (NF T 60-105)
Pression de vapeur : Négligeable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
Solubilité : - dans l'eau : Négligeable.
- dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
Viscosité : 32,8 à 67 mm²/s environ à 40 °C.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
Conditions à éviter : La chaleur (température supérieure au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...
Matières à éviter : Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux : Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal.
La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc.. et des suies.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

COMPRESSOR VR 32 - 46 - 68

Page: 6/8

FDS N°:30276

Version :1.01

Version du :1999-07-23

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

BASES D'EVALUATION:

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit.

L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Les informations ci-après s'appliquent à : - (H): l'homme - (A) : l'animal - (O) : l'homme et/ou l'animal

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX :

Inhalation, commentaires:

Inhalation (O)

N'est pas considéré comme présentant un risque d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

EFFETS LOCAUX : Inhalation (H)

De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Contact avec la peau :

DL 50 > 2000 mg/kg

Contact avec la peau (A)

Contact avec la peau, commentaires:

EFFETS LOCAUX : Contact avec la peau (O)

Probablement légèrement irritant.

Contact avec les yeux, commentaires:

EFFETS LOCAUX :

Contact avec les yeux (O) Probablement légèrement irritant.

Ingestion :

DL 50 > 2000 mg/kg

Ingestion, commentaires:

Ingestion (A)

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

Inhalation :

Inhalation (H)

Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Contact avec la peau :

Contact avec la peau (H)

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Sensibilisation :

* Contact avec la peau (O) :

Renferme 0,02 % d'un additif qui, à l'état pur, est sensibilisant pour la peau.

Cancérogénèse :

Cancérogénèse (A)

Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérigène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur la peau.

Les autres composants ne sont pas connus pour être associés à des effets cancérigènes.

Mutagenèse :

Mutagenèse (A)

N'est pas considéré comme présentant de risque mutagène.

Informations médicales :

AUTRES DONNEES :

Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, particulièrement à une température élevée.

De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle insuffisante.

Les huiles moteurs usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. La concentration en impuretés dépend de l'utilisation.

Toute huile usagée sera manipulée avec précaution, afin si possible, d'éviter les contacts avec la peau.



Fiche de données de Sécurité

Produit: COMPRESSOR VR 32 - 46 - 68 Page: 7/8
FDS N°:30276 Version :1.01 Version du :1999-07-23

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

BASES D'EVALUATION:

Le produit est liquide dans la plupart des conditions de l'environnement.
L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de produits similaires.

Commentaires sur l'écotoxicité : Mélange faiblement soluble dans l'eau.
Le produit devrait être pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques, CL/CE50 > 100 mg/l.
Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques.
La valeur CL/CE50, énoncée comme la quantité nominale du produit, a nécessité de préparer un test sur l'extrait aqueux.

Mobilité : SOL :
- le produit sera adsorbé aux particules du sol et ne sera pas mobile.
EAU :
Flotte à la surface de l'eau.

Potentiel de bioaccumulation : Potentiellement bioaccumulable.

Persistance et dégradabilité : Non facilement biodégradable.
La plupart des constituants devraient être naturellement biodégradables mais certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :
Comme pour l'élimination des déchets.

Elimination des déchets : La seule méthode autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.
La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable pour un traitement satisfaisant des huiles usagées.
Ne pas contaminer le sol ou l'air avec des huiles usagées.

Elimination des emballages souillés : Vider complètement le récipient.
Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu.
Remettre à un éliminateur agréé.

Textes réglementaires : Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer :
- Décrets n° 73-218 du 23.02.73 et n° 77-254 du 08.03.77, circulaires du 14.01.77 et 04.11.80.
Réglementation relative aux déchets :
- Loi N° 75-633 du 15.07.75 et décret N° 77-974 du 19.08.77 ; décret N° 79-981 du 21.11.79 modifié par les décrets N° 85-387 du 29.03.85, n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.
- loi n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.
- Loi n° 88-1261 du 30.12.88 ; décret n° 90-267 du 23.03.90, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.
- Loi n° 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU : Non concerné
Généralités : - Non concerné.
Route (ADR)/Rail(RID) :
Classe : Non dangereux d'après la classification ADR.



Fiche de données de Sécurité

Produit: COMPRESSOR VR 32 - 46 - 68 Page: 8/8
FDS N°:30276 Version :1.01 Version du :1999-07-23

Fluvial (ADNR) :

Mer (IMO/IMDG) :

Classe : Non réglementé

Air (OACI/IATA) :

Classe : Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Pas de symbole.

Phrases de risque : Aucune

Conseils de prudence : Aucune

Réglementation Française :

Code Sécurité sociale : Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601-603-15.
Tableau(x) des maladies professionnelles :
n° 34- 36 - 65

Code du travail : Surveillance médicale spéciale : Art. 241-50, arrêté du 11.07.1977

Autres : * Nomenclature des rejets (voir ° 13) :
C173

16. AUTRES INFORMATIONS

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques UNIL - OPAL.

Date de révision: 1999-07-23

Les modifications effectuées sur les dernières FDS sont signalées par le signe * : :

N°. FDS : FS4408

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

"L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités."